



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



RAPPORT DU JURY

CAFIPEMF

SESSION 2018

Table des matières

A.	PRESENTATION GENERALE	3
B.	L'ADMISSIBILITE	4
1.	La formation – l'accompagnement	4
2.	L'épreuve d'admissibilité	4
C.	LES EPREUVES D'ADMISSION	6
1.	La formation – l'accompagnement	6
2.1	L'Épreuve de pratique professionnelle	6
	a) L'analyse d'une séance d'enseignement	
	b) L'animation d'une action de formation	
2.2	Le mémoire professionnel et la soutenance	9
	a) Le mémoire professionnel	
	b) La soutenance	
D.	LES RESULTATS	11
1.	Bilan sur les épreuves d'admissibilité	11
2.	Bilan sur les épreuves d'admission	11
	a) Inscrits/admis	
	b) Choix des options	
	c) Choix des épreuves	
	d) Moyenne des notes	



A. PRESENTATION GENERALE

Le Certificat d'aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF) a pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie.

Cette certification, organisée sur deux années, comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Textes de référence :

- Décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 portant sur l'organisation de l'examen et le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs parue au B.O. n°30 du 23 juillet 2015



B. L'ADMISSIBILITE

1. La formation – l'accompagnement

Le candidat entre dans un cursus de certification de deux années, accompagné dans le cadre des plans de formation départementaux. La formation se décline en deux modules : aide méthodologique à la rédaction du RAEP (Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience professionnelle) et d'entraînement à la soutenance.

2. L'épreuve d'admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury.

L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat comprenant un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection.

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, doit ressortir une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Il peut se compléter, en annexe, de documents, y compris audiovisuels, à même d'éclairer le jury sur cette activité.

L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- La capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ;
- Sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ;
- Son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;
- Son intérêt pour la formation et, le cas échéant, sa participation, à des actions de formation.

La préparation et la présentation du dossier nécessitent une attention particulière. Le jury est attentif aux qualités rédactionnelles (syntaxe, orthographe, mise en forme) qui démontrent l'investissement des candidats dans la préparation de ce dossier. L'articulation entre les compétences acquises et les expériences mentionnées témoignent des qualités projectives du candidat dans ses nouvelles missions : une rédaction linéaire ou énumératrice ne favorise pas la valorisation d'une réflexion structurée. Les références théoriques ou scientifiques, actualisées, sont appréciées si elles sont au service d'une

argumentation et s'agrègent à la maîtrise des compétences didactiques et pédagogiques.

Concernant l'exposé, sont attendues des candidats des qualités de communication nécessaires à la posture professionnelle d'un formateur. L'utilisation d'un langage soutenu favorise l'expression des arguments motivationnels et réflexifs. L'exposé, clair et structuré, ne doit pas être la simple redite du REAP mais doit faire montre des réflexions projectives dans les missions de formateur. L'entretien se veut interactif reposant notamment sur des qualités d'écoute mutuelles, la connaissance des enjeux pédagogiques et éducatifs ainsi que la maîtrise de contenus didactiques et pédagogiques. Des capacités d'analyse outillées favorisent également la qualité de l'argumentation.

Recommandations :

Pour le RAEP

- Un rapport respectant les codes de présentation et de rédaction ;
- Un rapport complété par les derniers rapports d'inspection et des annexes judicieusement sélectionnées ;
- Un rapport valorisant la réflexion menée sur la mise en lien des compétences acquises avec les expériences professionnelles identifiées et mentionnées ;
- Un rapport témoignant d'un positionnement projectif dans les futures missions de formateur ;

Pour l'exposé

- Une communication fluide et interactive ;
- Une connaissance précise des missions attendues en lien avec les enjeux pédagogiques et éducatifs de l'Ecole ;
- Un entretien mobilisant connaissances et références théoriques enrichies par des exemples ciblés ;
- Une argumentation appuyée par des réflexions projectives et une motivation mûrie.



C. LES EPREUVES D'ADMISSION

1. La formation – l'accompagnement

Le candidat a pu bénéficier de plusieurs modalités de formation au choix.

- + Soit une formation universitaire : inscription à un DU « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »,
- + Soit une formation inscrite au plan départemental de formation. Celle-ci se structurant en plusieurs modules :
 - Module d'aide à l'écriture du mémoire
 - Module d'entraînement à la soutenance
 - Module d'apports didactiques
 - Module de préparation à l'épreuve professionnelle
 - Entraînement à l'épreuve « analyse de pratique »
 - Entraînement à l'épreuve « animation d'une action de formation professionnelle »

2. Rappel des modalités des épreuves d'admission :

L'admission comporte deux épreuves :

- une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien
- un mémoire professionnel et sa soutenance

Les candidats ayant choisi une certification avec option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

2.1 L'Épreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre de l'accompagnement tel que défini dans l'article 5 de l'arrêté, soit en l'animation d'une action de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés.

a) *l'analyse d'une séance d'enseignement.*

Cette épreuve se décompose en trois temps :

Temps 1 : Observation d'une séance d'enseignement

Temps 2 : Entretien de formation

Cette seconde phase vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant ou du professeur débutant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles

Temps 3 : Entretien avec les 2 examinateurs qualifiés

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à :

- présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant ou le professeur débutant ;
- justifier les choix opérés ;
- entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

b) L'animation d'une action de formation

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

Temps 1 : animation d'une action de formation

Cette animation se déroulera auprès d'un groupe de PES en formation initiale à l'ESPE. Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix. Pour le CAFIPEMF option langues vivantes étrangères, la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées dans les écoles de l'Académie dans laquelle le candidat présente le CAFIPEMF.

Temps 2 : entretien avec les examinateurs

Il vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle. A ce titre, le jury apprécie sa capacité à :

- Inscrire celle-ci dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- Proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité qui devront être utiles ;
- Mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous ;
- Animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- Proposer des prolongements possibles.



Recommandations

Concernant l'entretien d'analyse avec l'enseignant débutant :

- Savoir poser un cadre bienveillant favorisant les échanges et les interactions ;
- S'appuyer sur des observations ciblées et précises ;
- Amener l'enseignant vers une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle
- Proposer et non imposer des leviers de réflexion en s'appuyant sur des références théoriques et scientifiques.

Concernant l'action de formation :

- Connaître les démarches méthodiques et cohérentes qui sont mises en œuvre dans la conception de dispositifs d'animation ou d'actions de formation ;
- Proposer une thématique de formation en lien avec le contexte d'exercice et les attendus institutionnels ;
- Assurer un engagement actif des enseignants grâce à des techniques d'animation et de formation variées, voire innovantes ;
- S'appuyer sur des connaissances didactiques, pédagogiques et scientifiques actualisées ;
- Présenter des outils, démarches, supports éprouvés ;
- Proposer des modalités de suivi et d'évaluation des actions.

Concernant l'entretien avec les examinateurs qualifiés :

- Se positionner dans l'échange avec les membres du jury ;
- Anticiper ce temps de retour en s'appuyant sur une logique de pensée anticipée ;
- Avoir une analyse distanciée sur sa posture, ses démarches et propositions ;
- Proposer des leviers de réflexion.



2.2 Le mémoire professionnel et la soutenance

Cette épreuve mobilise le jury tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

a) Le mémoire professionnel :

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- Établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- Articuler compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
- Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

b) La soutenance :

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- Se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;
- Analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ;
- Discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- Relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.



RECOMMANDATIONS

✚ **Concernant la rédaction du mémoire :**

- S'assurer des qualités rédactionnelles et formelles nécessaires à la rédaction d'un mémoire ;
- Hiérarchiser et justifier les annexes ;
- Formaliser une bibliographie actualisée et pertinente ;
- Choisir une problématique en lien avec des questionnements sur la pratique professionnelle et permettant la mise en œuvre d'une démarche réflexive et scientifique ;
- S'appuyer sur des connaissances théoriques, didactiques et pédagogiques articulées avec les hypothèses ;
- Valoriser la logique réflexive, caractéristique d'un formateur.

✚ **Concernant la soutenance :**

- Eviter une présentation linéaire du mémoire et proposer une entrée diversifiée ;
- Enrichir ses propositions par des références maîtrisées ;
- S'appuyer sur des expériences pratiques en lien avec les réflexions engagées ;
- Envisager un prolongement dans la réflexion engagée.

✚ **Concernant l'entretien :**

- Interagir en s'appuyant sur une argumentation claire et construite ;
- Faire preuve d'une analyse distanciée ;
- Savoir élargir ses propos au-delà de son contexte d'exercice ;
- S'inscrire dans les attendus institutionnels ;
- Se projeter dans les fonctions de formateur.



D. LES RESULTATS

1. Bilan sur l'épreuve d'admissibilité

Inscrits /admissibles

	Yvelines 78	Essonne 91	Hauts- de-Seine 92	Val d'Oise 95	Académie de Versailles
Inscrits	68	47	55	48	218
Présents	45	38	39	38	160
Abandons	23	9	16	10	58
Abandons/Inscrits	33,8%	19,1%	29,1%	20,8%	26,6%
Admissibles	32	27	27	28	114
Ajournés	13	11	12	10	46
Admissibles/Présents	71,1%	71,1%	69,2%	73,7%	71,3%

2. Bilan sur les épreuves d'admission

Sur les 124 candidats inscrits à l'épreuve, 102 se sont présentés avec un taux de réussite de 66,7 %.

Les grandes lignes d'analyse permettent de constater que 66,2% des candidats s'investissent dans un CAFIPEMF généraliste et que 85,3% optent pour l'analyse de séance d'enseignement.

a) Inscrits /admis :

	Yvelines 78	Essonne 91	Hauts-de- Seine 92	Val d'Oise 95	Académie de Versailles
Inscrits	28	35	38	23	124
Présents	22	27	30	23	102
Abandons	6	8	8	0	22
Abandons/Inscrits	21,4%	22,9%	21,1%	0,0%	17,7%
Admis	12	22	17	17	68
Ajournés	10	5	13	6	34
Admis/Présents	54,5%	81,5%	56,7%	73,9%	66,7%



RAPPORT DU JURY : CAFIPEMF

SESSION 2018

b) Le choix des options :

	Yvelines 78	Essonne 91	Hauts-de-Seine 92	Val d'Oise 95	Académie de Versailles (nombre d'admis)	Académie de Versailles (% des admis)
Généraliste	7	14	11	13	45	66,2%
Arts visuels	0	0	1	0	1	1,5%
Education musicale	0	0	0	0	0	0,0%
Enseignement maternelle	3	4	1	2	10	14,7%
Enseignement numérique	0	2	2	1	5	7,4%
EPS	2	1	1	0	4	5,9%
Langues vivantes étrangères	0	1	1	1	3	4,4%
TOTAL	12	22	17	17	68	100,0%

c) Le choix de l'épreuve professionnelle :

	Yvelines 78	Essonne 91	Hauts-de-Seine 92	Val d'Oise 95	Académie de Versailles (nombre d'admis)	Académie de Versailles (% des admis)
Analyse d'une séance d'enseignement	12	19	14	13	58	85,3%
Animation d'une séquence de formation	0	3	3	4	10	14,7%
TOTAL	12	22	17	17	68	100,0%

d) La moyenne des notes obtenues :

	Analyse d'une séance d'enseignement		Animation d'une séquence de formation		Ensemble des EPP	
	Ensemble des candidats	Admis	Ensemble des candidats	Admis	Ensemble des candidats	Admis
Moyenne des notes	14	16,5	11,9	15	13,64	16,33